

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par le directeur des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON

Représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques MULOT
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de SIRET : 78440582100033

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **10 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (10 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 762 836 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

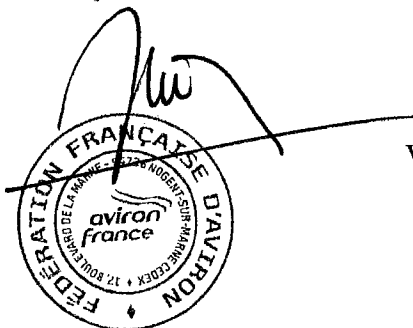
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **27 JUIL. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'AVIRON

LE DIRECTEUR DES SPORTS



La directrice des sports

22/07/2016
DANS CHORUS PAR LE **Laurence LEFEVRE**
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ **2101275924**

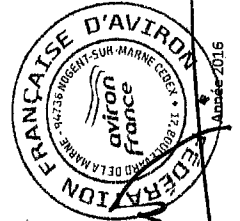
Objetifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Aider les clubs, les ligues et le C. Départementaux à concevoir leur projet associatif et à mieux se structurer				
Action 1	250 000 €	40 000 €	40 000 €	210 000 €
Structuration fédérale	250 000 €	40 000 €	40 000 €	210 000 €
Développer la labellisation "Ecole Française d'Aviron"				
Action 1	15 000 €	5 000 €	5 000 €	11 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	5 000 €	5 000 €	11 000 €
Favoriser la mise en place d'animations adaptées aux différents types de pratiquants				
Action 1	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	30 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Développer l'aviron pour les personnes en situation de handicap				
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Développer la pratique de l'aviron en milieu scolaire				
Action 1	50 000 €	35 000 €	35 000 €	26 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	50 000 €	35 000 €	35 000 €	26 000 €
développer la pratique de l'aviron féminin, fidéliser le public licencié au delà de 18ans				
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Développer la pratique de l'aviron indoor				
Action 1	25 000 €	20 000 €	20 000 €	11 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	20 000 €	20 000 €	11 000 €
Développer l'aviron de mer				
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	12 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	10 000 €	10 000 €	12 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron féminin Reconstruire le haut niveau féminin				
Action 2	770 000 €	575 000 €	575 000 €	205 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	770 000 €	575 000 €	575 000 €	205 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	200 000 €	145 000 €	145 000 €	65 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en aviron masculin				
Action 2	1 710 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	410 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 710 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	410 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 470 000 €	1 130 000 €	1 130 000 €	340 000 €
Obtenir des résultats de haut niveau en handi-aviron				
Action 2	120 000 €	100 000 €	100 000 €	70 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	100 000 €	100 000 €	70 000 €
Conforter le parcours d'excellence sportive et le fonctionnement des Pôles France				
Action 2	1 145 000 €	900 000 €	900 000 €	30 000 €
Aides personnalisées (AP)	855 000 €	715 000 €	715 000 €	160 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	315 000 €	300 000 €	300 000 €	15 000 €
Action 3	540 000 €	395 000 €	395 000 €	145 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	290 000 €	185 000 €	185 000 €	112 164 €
Accompagnement sanitaire préventif	95 000 €	60 000 €	60 000 €	37 164 €
Développer les compétences de l'encadrement				
Action 2	195 000 €	120 000 €	120 000 €	75 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	250 000 €	60 000 €	60 000 €	200 000 €
Action 4	0 €	0 €	0 €	0 €
Formations fédérales	250 000 €	60 000 €	60 000 €	200 000 €
Professionnalisation de l'activité	190 000 €	40 000 €	40 000 €	160 000 €
Développer la pratique de l'aviron dans une perspective d'amélioration de la santé, de prévention, de réathlétisation				
Action 3	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 2	55 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	55 000 €	40 000 €	40 000 €	15 000 €
TOTAL	4 520 000 €	3 140 000 €	3 062 836 €	1 497 144 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

300 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 762 836 €



Relevé d'Identité Bancaire



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08610558745	43
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	CEPAFRPP751
--------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	6105	5874	543
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDE FRSE SOCIETES D AVIRON

17 BOULEVARD DE LA MARNE

94130 NOGENT SUR MARNE